Le Patriote Canadien.

PROCES POLITIQUE.

LA REINE VS. FRS. JALBERT.

Mardi, 3 *Septembre* 1839.

Le Capitaine JALBERT, vieillard à demi chauve, est traduit à la barre des criminels, apres une incarcération de près de DEUX ANS, accusé d'avoir mis à mort, à St. Denis, sur la Riviere Chambly, le 23 novembre 1837, pendant les troubles, le lieutenant G. Weir, du 32e. régiment. Mr. Jalbert, annonce un homme qui touche à sa 70e. année. Ses traits, sa physionomie, tout denote, dans ses manieres, cette fermeté et cette franchise que l'âge n'éteint jamais, dans un homme naturellement brave et respectable. Sa contenance est male et réfléchie. Sa taille n'a rien que d'ordinaire. Ses yeux bleus annoncent de la douceur et de la vivacité. Il jette de tems à autre un regard sur l'auditoire qui l'environne, et sourit, d'un air calme, à ses amis et à ses connaissances.—Il y a foule.

Le ministère public est au complet. On remarque, auprès des officiers de la couronne, certain conseil de la reine, dont le zele est des plus empressés ! !

Messrs. Wm. Walker et Charles Mondelet, occupent pour les prévenus.

Le greffier fait l'appel des Jurés, tels qu'ils se trouvent sur la liste du Shérif. Les avocats en récusent 20, et la couronne 11.

Le Jury qui doit connaître du procès, se trouve enfin composé des personnes suivantes :—

Étienne Courville, Ch. Lenoir dit Rolland, Pascal Lemieux, Edwin Atwater, Simon Lacombe, Elie Desève, Benj. Trudelle, Amable Desautels, Daniel McKercher, John Fraser, Jean Cadotte, John Maybell.

Le greffier fait la lecture de l'acte d'accusation, dans les deux langues ; après quoi, le Solliciteur-Général, Andrew Stuart, ouvre la procédure, et dit en substance à Messrs. les Jurés :—

"Qu'ils ont entendu le crime dont le prisonnier a la barre est accusé ; que ce crime est celui de meurtre, le plus grand de tous les crimes. Que l'acte d'accusation est porté contre Frs. Jalbert, le prisonnier à la barre, J. Bte. Maillet, Joseph Pratt et Louis L'Hussier, et qu'il renferme 4 chefs distincts :—Le 1er. que le prisonnier Jalbert a porté un coup de sabre au défunt, et qu'il était alors aidé, assisté et encouragé par les trois autres ; le 2d. que le nommé Maillet, ayant un sabre à la main, le prisonnier, accompagné des deux autres, l'aidait, l'assistait et l'encourageait à commettre le meurtre ; le 3e, que le nommé Jos. Pratte, ayant un sabre à la main, le prisonnier, ainsi que les deux autres, étaient la présens, l'aidant, l'assistant et l'encourageant à commettre le meurtre ; et le 4e. enfin, que le nommé Ls. L'Hussier ayant tiré un coup de fusil sur le défunt, Jalbert et les 2 autres étaient la présens, l'aidant, l'assistant et l'encourageant à commettre le meurtre. Que tous quatre sont également coupables ; qu'ils ont tous quatre, ou aidé, ou agi, ou participé. (M. le solliciteur général parle avec un sang froid digne de remarque.)

Que lui, (le solliciteur génl.) n'a pas besoin de leur rappeler qu'ils ne doivent baser leur *verdict*, que sur les témoignages, laissant de côté tout ce qu'ils auraient pu entendre de cette affaire, jusqu'au moment où ils sont entrés dans la boîte. Qu'ils n'existe point de devoir plus important que celui dont ils sont chargés, dans cette circonstance solennelle, puisque, non seulement ils ont entre leurs mains, la vie d'un de leurs frères, mais encore les intérêts de la société toute entiere, dont ils sont les représentans, et à laquelle ils sont tenus de rendre justice, tout en la rendant à leur Dieu, au prisonnier et à eux-mêmes."

Le sol. gén. passe ensuite aux faits qui seront prouvés par la couronne :—

"Vous vous rapelez probablement qu'en novembre 1837, un détachement de troupes, sous le commandement du col. Gore, marcha sur St. Denis. Le lieut. Weir, du 32e. régiment qui était alors à Montreal, reçut ordre d'aller à Sorel, ayant avec lui des depêches pour le col. Gore. Il partit donc le 22 nov. par terre, dans l'espoir de se rendre à Sorel, avant le départ du col. Gore. Ses esperances furent déçues, et il n'arriva que le soir, apres le départ du col. Gore, qui était parti par eau. Empressé de le rejoindre, il prit une voiture dans l'intention de rejoindre les troupes, sur leur route à St. Denis. Il est bon de vous observer qu'à la distance d'environ 4 milles de Sorel, le chemin se divise en deux branches, dont l'une est plus longue que l'autre. Le lieut. Weir, présumant sans doute que le col. Gore, avait pris le chemin le plus court, passa par ce chemin : mais le col. Gore ayant pris l'autre, le lieut. Weir ne put le rejoindre. Chemin faisant, il fut arrêté par une garde qui était postée dans l'endroit, et conduit, comme prisonnier, chez le Dr. Nelson. Ce dernier donne ordre qu'on le mène à St. Charles, comme prisonnier, sous la charge de Jalbert, et des trois autres. Arrivé chez le Dr. Nelson, on lui lie les mains ; puis, on le fait monter dans un *waggon*. Ils sont à peine rendus à une certaine distance de la maison qu'une suite d'évenemens ont lieu. Peu de temps après leur départ de la maison, le conducteur avait délié les mains du défunt. Arrivés près de l'église, une conversation a lieu entre les parties ; Mr. Weir saute hors de la voiture, et est frappé par le nommé Maillet, qui avait un sabre à la main. Le défunt était alors prisonnier, seul, attaché par une *strappe*, et sous la garde du prisonnier Jalbert, qui était, dans ce moment, à cheval, un sabre à son côté, et qui criait aux autres : "*Tuez-le ! tuez-le ! le déserteur* !" Au même instant, Jalbert lui donne un coup de sabre, sous lequel le défunt écrase. Les autres suivent son exemple ; et le défunt succombe sous une grêle de coups. Le monde se rassemble et le défunt respirait encore, quand on entend de part et d'autre des voix qui crient : "rachevez-le ! Le prisonnier était du nombre de ceux qui criaient ainsi. Le nommé L'Hussier arrive, et décharge un coup de fusil ou de pistolet sur le défunt, pour l'achever. Le corps est ensuite porté entre deux maisons, et l'on en fait l'inhumation sur le soir. Plusieurs jours après l'engagement des troupes, on fait la recherche du corps, que l'on trouve à une certaine distance, dans la riviere, criblé de blessures, et horriblement mutilé. Il est ensuite transporté à Montréal, où on l'enterre avec toutes les pompes de la sépulture.

Mr. le sol. gén. prie le Jury de ne pas attribuer à un motif d'indifférence pour la position du défunt, le sang-froid qu'il manifeste dans un passage aussi touchant de son adresse, mais bien au désir qu'il a d'émouvoir, le moins possible, des passions qui doivent l'être que déja trop ; puis il termine en rappelant aux Jurés qu'ils doivent rendre un *verdict* suivant la preuve et suivant leur conscience."

On entre ensuite en preuve.

John Carter.—Interrogé par le proc. gén....

J'étais Capitaine de Milice à Sorel, dans le mois de Nov. 1837. J'ai vu Mr. Weir la veille de la bataille de St. Denis. J'avais reçu ordre du col. Jones, d'aller à la recherche d'un homme que l'on disait être porteur de dépêches pour Berthier. Nous allâmes, Mr. Weir et moi, chez le nommé Lavallee, charretier de Sorel, et je lui demandai de venir avec moi à Sorel. J'avais fait un marché avec Lavallee pour mener Mr. Weir. Il me chargeait une piastre pour 2 lieues.

Mr. Weir partit donc avec Lavallée. Il portait un surtout bleu, et était couvert de boue. Il paraissait être bien fatigué et avoir froid. Lorsque je vis le défunt pour la première fois, les troupes étaient parties depuis 3-4 d'heure.

Transquestionné par Mr. Walker.

Les troupes laissèrent Sorel vers les 7 heures et demie du soir, pour aller à St. Denis. Je ne puis pas dire à quelle heure elles s'attendaient à arriver à St. Denis.—Le défunt portait un surtout bleu. Son habillement avait toute l'apparence de celui d'un militaire : il n'avait pas d'armes sur lui. On ne pouvait pas le prendre pour un autre que pour un militaire ; il était impossible de s'y tromper.

André Lavallée.—Interrogé par le proc. gén.

Je suis charretier, résidant à Sorel, et j'ai été élevé là. J'y demeurais en Novembre 1837. La veille de la bataille de St. Denis. Je fus engagé pour aller conduire une personne à la distance de 3 lieues. J'avais fait le marché avec Mr. John Carter, le précédent témoin, et avec une autre personne dont il était accompagné, et que je compris être le lieut. Weir. Ce dernier portait un habit foncé, et était couvert de boue, et il était pressé de se rendre. Il faisait noir alors, et il pouvait être 11 heures et demie, ou minuit, dans le temps. Je ne savais pas alors que les troupes étaient parties. C'est Mr. Carter qui m'en avait informé. Le prix fait, je partis avec la personne en question, pour faire les trois lieues, et rattrapper ensuite les troupes. Je ne devais pas faire plus de 3 lieues. La personne que je menais, espérait les rejoindre bien vite. A une vingtaine d'arpens du village de St. Denis, nous fûmes arrêtés par une garde, qui était postée en cet endroit. Ils me demanderent où j'allais : je répondis que nous allions à St. Denis ; sur quoi, quatre hommes nous conduisirent chez le Dr. Nelson. La maison de ce dernier est située à St. Denis, à gauche en montant. Arrivés-là, ils nous firent descendre de voiture, et je vis le lieut. Weir entrer dans la maison. C'est le Dr. Nelson lui-même, qui fit entrer le lieut. Weir. Quant à moi, je fus envoyé à la cuisine. Il pouvait être alors 5 heures et demie du matin ; il faisait noir. Nous restâmes environ une heure chez le Dr. Nelson ; après quoi, ils me dirent de m'en aller, en ajoutant : "le Dr. Nelson l'enverra demain-matin, là où il veut aller." Ils parlaient de la même journée, et faisaient allusion à l'étranger. En partant, je vis le défunt assis à table, avec une personne. Il était à-peu-près de ma taille. (Le témoin peut avoir cinq pieds, 7 pouces.) Il avait les cheveux cendrés ; et son surtout paraissait noir.

Transquestionné par Mr. Mondelet.

En partant de Sorel, je compris que le défunt allait rejoindre les troupes : je compris aussi du défunt, qu'il me disait de me hâter de rejoindre les troupes. Nous ne rencontrâmes personne, avant que nous eussions rencontré la garde. Nous arrivâmes à St. Denis, le 23 au matin. Arrivés chez le Dr. Nelson, ce dernier se présenta, et fit entrer Mr. Weir avec beaucoup de politesse. Il se montra très aimable vis-à-vis de l'officier, qu'il reçut avec sa politesse ordinaire. Il paraissait le traiter en gentilhomme. Je crus apercevoir des tasses sur la table, en partant. Quand j'entrai, je ne vis pas de table de mise ; et quand je sortis, je vis le défunt assis près de table à déjeuner. La garde en question consistait en beaucoup de monde. Les quatre hommes dont j'ai parlé, étaient armés : la garde en question paraissait aussi toute armée. Quand nous arrivâmes dans le village, il y avait beaucoup de gardes sous les armes. Je compris qu'il se faisait des préparatifs ; C'en avait l'air. Il ne faisait pas encore clair, lorsque je partis. Je pris le chemin de Sorel, en m'en retournant. C'est le même chemin que celui que j'avais pris en venant. Je rencontrai beaucoup de monde sur ma route. Plusieurs étaient armés, et semblaient se diriger vers St. Denis.

John Mason.—Interrogé par le proc. gén.

En novembre 1837, j'étais au service du Dr. Wolfred Nelson et de Mr. Deschambault. Le 23 de Nov. 1837, les troupes trouvèrent de la résistance à St. Denis. La veille du 23, j'étais occupé à travailler, quand j'appris qu'un officier venait d'être fait prisonnier par les "*Rebels*," (comme on les appelait alors,) dans le bas du village. Je descendis donc le village, pour voir le prisonnier en question ; mais je ne pus le voir que le lendemain-matin, sur les 7 ou 8 heures. Il était alors dans un *waggon*, devant la porte du Dr. Nelson, qui empêchait le monde d'entrer, en disant : "n'entrez pas ici pour *l'achever*." Il y avait dans le waggon avec le prisonnier, un nommé Maillet, et un Mr. François Mignault, maître de poste et aubergiste à St. Denis. Maillet était assis à la droite de l'officier. Quand ils laissèrent la porte du Dr. Nelson, il n'y avait aucune autre personne dans le *waggon* ; mais lorsqu'ils furent rendus à une petite distance de là, un autre individu entra dans le *waggon*.—L'officier avait les mains liées par devant. Je vis alors le prisonnier Jalbert ; avant ce temps-ci, Jalbert résidait dans le voisinage de St. Denis. Il était à cheval, entre le *waggon* et la porte du Dr. Nelson. Il avait une épée nue, qu'il tenait contre son épaule, et un pistolet, dont la crosse sortait de son sein. L'officier et ceux qui l'accompagnaient, étaient alors dans le *waggon*. Le Dr. Nelson dit : "vous ferez diligence pour le livrer au Camp de St. Charles, au gén. Brown." Ces ordres paraissaient donnés en général à tous ceux qui étaient là. Le Dr. Nelson ne s'adressa à personne en particulier, quand il donna cet ordre. Immédiatement après, le prisonnier Jalbert leva son sabre, et dit en anglais : "*Drive on.*" C'est la seule fois que je l'ai entendu s'exprimer en Anglais. Ils avancerent alors, et Jalbert accompagna le *waggon* comme un officier qui accompagne quelque chose qu'il a sous sa charge. Je revis le capt. Jalbert, environ 3-4 d'heure après. J'étais alors debout, sur la porte de la distillerie, à l'extrémité du village. Jalbert était à cheval, et tenait son sabre nû contre son épaule : Il passa près de moi, et s'avança à la distance d'environ 30 verges, près de la maison de Mme St. Germain, où les "*Rebels*" étaient assemblés, en disant : "Je viens de tuer l'officier : voyez-vous son sang ?" L'épée était en effet teinte de sang frais. Il tourna son cheval, passa près de la porte, et dit en passant son sabre le long de la tête de son cheval : "Je viens de tuer un des ennemis, ou un de nos ennemis." Il était resté une ou deux minutes chez Mme. St-Germain. "Tut! tut! vieux bêta," dit le Dr. Nelson, "vous ne savez pas ce que vous avez fait : entrez-ici." Jalbert descendit ensuite de cheval, et je ne le revis plus, ce jour-là. Deux ou trois jours après, je le rencontrai. Le lendemain du feu, j'avais transporté ma famille à deux milles de St. Denis, chez un nommé Guertin. En m'en allant chez moi, quelques jours avant le retour des troupes, et deux ou trois jours après la bataille de St. Charles, je rencontrai le prisonnier sur le pont de l'*Acadie*. Je lui demandai alors : "D'où venez-vous, capitaine ?" Il me répondit : "Je viens, par ordre du Dr. Nelson, de donner des ordres pour que le peuple se rassemble, pour résister aux troupes. "C'est inutile," répliquai-je, "le Dr. Nelson est parti :" "J'en suis bien content," reprit-il, car je craignais qu'il ne me tuât moi-même, pour avoir mis l'officier." Ensuite, il ajouta : "Je ne l'ai pas tué seul ; mais c'est moi que le Docteur blame le plus, comme étant le Capitaine. J'ai toujours été brave : et si on les avait tous tués comme ça, on serait mieux à présent." Mr. Weir était le seul officier qui eut été tué alors.—Je n'ai pas de doute qu'il ne fît allusion à Mr. Weir, en parlant ainsi. Je n'ai vu le corps du Lieut. Weir, que lorsqu'il a été retiré de l'eau, c'est-à-dire, plusieurs jours après celui auquel il fut tué.

[Le témoin donne ici des détails sur la maniere dont le corps fut retrouvé, et il décrit les blessures.]

Transquestionné par Mr. Walker.

J'ai déja donné un *affidavit* des faits que je viens de rapporter. Je ne fus conduit à cet effet, devant un magistrat, que le printemps dernier. C'est par le major M'Cord que je fus requis de le faire. La pamiere fois que je vis ce Mr. M'Cord, c'était dans la prison de Montréal, où j'étais détenu comme criminel. Je fus arrêté par un connétable, en mars dernier, à St. Lin, sur le côté nord du St. Laurent ; et ce, sous quelque accusation.

Quest.—Quelle est la nature de cette accusation ?

Le proc. gén. objecte à cette question, sur le principe qu'il n'est pas permis de s'enquérir du témoin, qui n'a jamais été accusé d'aucune offense particuliere. Une vive discussion a lieu entre le proc. gén. et Mr. Walker. La cour interrompt avec chaleur Mr. Walker, et décide que la question est inadmissible. Mr. Walker s'efforce de donner quelques raisons à l'appui de son sentiment. M. le juge Gale, extrêmement animé, dit à Mr. Walker : "Vous avez entendu l'opinion de la cour : et si vous persistez, vous serez en mépris de cour." Mr. Walker se desiste pour un instant, et continue à transquestionner le témoin. Pendant ce temps, M. Mondelet cherche et trouve une autorité dans MacNally, qui met la question hors de tout doute. (M'Nally, vol. 1er. P : 258 et 259.) Mr. Mondelet passe l'autorité à Mr. Walker, qui se lève avec beaucoup de dignité, et observe à la cour, avec une grande énergie, que de la résolution et de la fermeté de ses avocats, dépend le sort du prisonnier. Le pro. gén. ne trouvant plus aucun moyen de résister, dit qu'il n'a aucune objection à ce que la question soit proposée. Le juge Pyke, s'adressant à Messrs. Walker et Mondelet, leur dit : "Messieurs, Mr. le procureur-général y consent" .... "Nous n'avons pas besoin du consentement du procureur-général," reprend Mr. Walker, en élevant la voix et en prenant un air de supériorité ; "c'est la décision de la cour que nous demandons." La cour, alors, se voyant forcée d'en rabattre, décide tout le contraire de ce qu'elle vient de décider, et permet la question.

Le témoin.—Mr. M'Cord me demanda si je savais quelque chose du meurtre du lieut. Weir. Je lui répondis que oui, mais qu'ils en savaient assez eux-mêmes.—C'est la premiere fois, en mars dernier que je donnai un *affidavit* de ces faits.—Je sus, quelque temps avant cela, que Jalbert avait renvoyé sa commission sous le gouvernement, pour en accepter une sous Nelson. J'étais au service du Dr. Nelson, dans ce temps. On savait alors que les troupes marchaient sur St. Denis. Il y avait un Camp considérable à St. Denis. Le Dr. Nelson était le chef qui les commandait tous. Jalbert m'a paru être respecté de tout le monde. Je ne puis pas dire si le Dr. Nelson lui avait donné une charge, ou non.

Le sol. gén. s'oppose à la preuve du rang qu'occupait le Capitaine Jalbert, dans l'armée du Dr. Nelson, comme preuve inutile et étrangere à la contestation. Mr Walker répond qu'en prouvant qu'on avait assigné au prisonnier un poste distingué dans le combat, l'on établit par la même l'incompatibilité des devoirs de cette charge avec l'acte d'accompagner le prisonnier à St. Charles. M. le juge Pyke observe qu'il ne voit pas que la question ait de rapport avec l'affaire, et la cour la rejette.

Le témoin.—Avant le départ du *waggon*, il était connu que les troupes arrivaient.—Jalbert n'avait pas pour habitude de sortir à cheval. Je ne l'avais jamais vu à cheval, auparavant, à la tête de sa compagnie. C'est la première fois que je le voyais à cheval. Le feu commença sur les 10 heures du matin. Je ne puis pas dire à qui le Dr. Nelson avait confié la charge du lieut. Weir. Il y avait plusieurs personnes de présentes dans le temps. Les trois individus dont j'ai parlé, étaient les seuls qui eussent le prisonnier en charge. Après que le Dr. Nelson eut donné ses ordres, Jalbert dit, son sabre à la main : "*drive on.*" Il était le seul qui fût à cheval. *Je ne puis pas dire si Jalbert les suivit, ou non.* Environ 1 ou 2 minutes après, je vis s'arrêter le *waggon*, et un autre individu y rentrer. Ils continuèrent alors 50 ou 60 verges, jusque près de la maison de Mme. Guérout, où je cessai de les suivre des yeux, et retournai à mon ouvrage. Le nommé Paul Pheneuf, forgeron, est le seul que j'ai pu reconnaître, parmi tous ceux qui se trouvaient présens à la porte du Dr. Nelson, lorsque le *waggon* partit. J'étais sur l'autre côté du chemin à 50 ou 60 verges, lorsqu'ils partirent avec l'officier. Il pouvait y avoir une 100e. de personnes de présentes alors ; je ne puis pas dire exactement le nombre. Je crois que Jalbert accompagne le *waggon*, et que le défunt était alors sous sa charge. Il avait son sabre nû à la main, lorsque je le vis, conversant avec le Dr. Nelson, qui probablement, voyait son sabre. Je retournai à mon ouvrage, à la distillerie. Quand Jalbert revint 3-4 d'heure après, le Dr. Nelson était parti. Jalbert gagna le Camp des "*Rebels*," et à son retour, il s'adressa à quelqu'un : je ne puis dire à qui. C'est alors que Jalbert dit tout haut qu'il venait de tuer l'officier, comme je l'ai rapporté, dans mon examen en chef. Plusieurs personnes durent l'entendre. J'entendis le Dr. Nelson parler au prisonnier, comme je l'ai déja dit. Il y avait alors un grand tumulte dans le village. Jalbert tourna son cheval et passa près de moi. Je ne sais quelle part Jalbert prit dans la bataille ; *car je n'y étais pas présent.* Je vis le Dr. Nelson 2 jours après la bataille. Avant la bataille, deux individus étaient venus affiler leurs épées avec Jalbert ; c'étaient de vieilles épées françaises. J'ai été renfermé dans le même cachet que Jalbert, en prison ; mais je n'ai eu aucune querelle avec lui ; je ne lui ai fait aucune menace. Un soir, le prisonnier s'est plaint de moi au Shérif. Je n'ai jamais dit : "*le vieux sacré gueux ! si je ne le fais pas pendre, ça ne sera pas de ma faute.*" J'ai été arrêté à St. Lin, et je suis resté en prison 10 jours. St. Lin est à 15 lieues de Montreal : j'y demeurais depuis 10 mois, quand je fus arrêté.

Il y a eu plusieurs accusations de portées contre moi. On m'a accusé d'avoir volé un cheval. Je ne me rappelle pas des autres accusations. On ne m'a jamais accusé de trahison, ni même de sédition. Le cheval qu'on m'a accusé d'avoir volé, appartenait à Mr. Deschambault. Je n'ai point subi de procès pour cela. J'ai fait voir mon innocence, le premier hyver après mon départ de St. Denis, à un Mr. McDonald, Magistrat, à Montreal. J'ai aussi été accusé d'avoir volé des moutons : et je suis resté 10 jours en prison, sous cette accusation. Je ne fus que quelques jours en prison, avant d'avoir été requis de donner mon *affidavit* : et j'en ai été relâché 3 ou 4 jours après. Il y a un demi-mille de la maison du Dr. Nelson, à l'endroit où le corps fut trouvé.

Interrogé par la Cour.

Il peut y avoir cinq arpens, entre la maison où Mr. Weir fut tué, et l'endroit où son corps fut trouvé. Cet endroit était tout couvert de sang. Il s'est écoulé peu de tems entre l'arrivée des troupes, et le retour du prisonnier Jalbert. J'ai vu les troupes monter la Rivière. Il n'y eut pas de coups de fusil de tirés, en l'absence de Jalbert.—*La suite au No. prochain.*

LE PATRIOTE CANADIEN.

BURLINGTON, VT.

MERCREDI SOIR, 18 SEPT. 1839.

NATIONALITÉ POLONAISE.

Le Géant est enseveli sans être mort ;
Il agite sa tombe, et saura en sortir.

L'Épisode Historique de la Femme Polonaise que nos lecteurs ont vu dans nos dernières feuilles, nous a fait naître l'idée de leur donner l'article suivant sur la nationalité de ce peuple infortuné.

La nationalité Polonaise semble aujourd'hui n'être plus qu'une idée Polonaise, mais elle n'est que plus vivace, malgré tous les efforts de la politique Russe de faire une fusion générale de la Pologne dans l'Empire Russe ; c'est cette nationalité Polonaise que la philosophie de l'histoire doit étudier avec soin. Jamais rien ne fut plus digne de sa méditation, que le spectacle d'un peuple aboli par la violence depuis plus de 60 ans, et qui continue à vivre, par nous ne savons qu'elle force qui lui est propre : nulle part on ne peut mieux étudier que sur la Pologne ce que c'est que la nationalité ; quel est ce principe mystérieux et puissant de la vie des peuples.

Trois souverains puissans se sont accordés pour tuer un peuple ; les coups ont été portés ; le fer a plongé dans les entrailles, le sang a coulé à flot ; comment donc ce peuple malheureux n'a-t-il pas été tué ? Comment donc ce corps dont on croyait avoir fait un cadavre insensible qui se pouvait disséquer à loisir, palpite-t-il encore de tems à autre ? Comment cet arbre séché par le fer et par le feu, a-t'il pu encore verdir ? quelle est donc cette sève obstinée qui pousse encore de tems en tems des rameaux si verts et si majestueux ?

Ce principe de vie qui a soutenu et perpétué la Pologne, c'est la nationalité. Elle vit encore, et rien ne pourra la détruire maintenant.

Quand un peuple meurt de mort naturelle, parce qu'il a fait son tems, parce que son principe de vie nationale est épuisé, rien n'est si aisé à voir. Il s'éteint comme un vieillard, sans agitations, sans douleurs, doucement il se pose dans sa tombe ; point de révoltes, point de revendications, point non plus d'hommes hardis et généreux qui prennent en main la cause de leur patrie vaincue et qui protestent contre l'asservissement. Il y a dans les individus le même sentiment de décadence, le même désespoir que dans le peuple. Point d'insurrections, point de grands hommes : ainsi meurent les peuples dont la nationalité est épuisée.

La révolte, au contraire, est un symptôme important par lequel on peut juger de la nationalité d'un peuple. Elle témoigne qu'il est un peuple, et veut être indépendant. Mais le signe le plus caractéristique, selon nous, c'est la puissance que les peuples ont de produire de grands caractères. C'est à ce signe qu'à un peuple, qu'on reconnait surtout la nationalité des peuples.

Aucun des signes caractéristiques de la mort des peuples n'a paru en Pologne. Ses révoltes sont venues, de tems en tems, interrompre la prescription de sa conquête. A t'elle produit des femmes et des hommes généreux ?

L'histoire répond. Chacune de ses insurrections a légué quelques noms à l'avenir ; et la dernière n'a pas été de ce côté plus stérile que les autres. Les Polonais ont toujours compris que, pour effectuer une révolution avec quelque espoir de réussite, il est du devoir des premiers, comme des derniers citoyens dans l'échelle sociale, de faire les sacrifices à la patrie de leurs biens et de leurs personnes. Aussi leur histoire est féconde en dévouemens magnanimes : les femmes même rivaliserent de générosité avec les hommes pour subvenir aux dépenses nécessaires que réclament une insurrection ; elles vendirent leurs bijoux, leur argenterie et leurs habillemens de luxe, et vinrent faire sur l'autel de la Patrie, l'offrande des sommes qu'elles en retirerent. Ainsi donc, à considérer les deux signes caractéristiques de la nationalité des peuples, les révoltes et les grands caractères, la nationalité Polonaise n'est point morte. Le geant est enseveli sans être mort ; il agite encore sa tombe, et saura en sortir.

Maintenant quelle sera la destinée de cette grande nation : quel sera son avenir ? quel rôle est-elle appelée à jouer dans le nord ? Défions-nous des prophéties : elles sont l'écueil de la philosophie de l'histoire. Si cependant nous consultons la philosophie de l'histoire sur le sort à venir de la Pologne, elle se permettra de penser que le rôle du peuple Polonais n'est pas fini, qu'il a quelque chose encore à faire sur la terre, qu'il a une mission secrète dont le mystere s'éclaircira à mesure que nous marcherons.

Les races slaves en Russie, n'ont point encore fait leur début sur la scene du monde civilisé. Elles restent sur le seuil de la porte. Jusqu'ici elle ne l'ont point franchi. La Russie n'a point encore été pétrie par la civilisation moderne. Quelques jeunes seigneurs polis, aimables, spirituels, une administration faite à l'image de l'Europe, une cour brillante, tout cela n'est point un peuple civilisé. Le soleil de la civilisation fond par les bords le vieux glaçon moscovite : mais il ne pénetre pas jusqu'au cœur, qui reste immobile et dur. Il faut à cette masse quelque chose de plus puissant que la main de Pierre-le-Grand et de Catherine II, quelque chose qui ne tombe pas goutte à goutte comme les influences de l'esprit impérial, quelque chose qui vienne d'en bas et qui ébranle ses fondemens, quelque chose qui tienne la Russie dans un mouvement et une fermentation perpétuelle, quelque chose enfin qui soit une cause vivante de troubles, de guerres et d'agitations.

Cette révolution éternelle attachée comme un brûlot au flanc de la Russie, c'est la Pologne ! La Russie a conquis en 1772 un volcan qui l'échauffera en l'embrasant.

Tel est l'avenir de la Pologne, tel est son rôle. Elle est le ferment qui doit travailler les races slaves. Imprégnée de l'esprit des nations occidentales, imbue de leurs maximes de liberté, ce n'est pas en vain, ce n'est pas sans fruit qu'elle est mêlée à la Russie par la victoire comme par la défaite, par la conquête comme par la résistance. Voyez quel écho ont eu au sein même de l'Empire Russe les derniers cris de la Pologne, voyez quel contre coup a eu sa glorieuse révolte. La Lithuanie, la Wolhynie l'Ukaine même, les colonies militaires, tout se remue quand la Pologne se secoue.

Le monde slave tremble tout entier quand Varsovie s'agite.